

Avis n° 2026-03 du CSRPN Occitanie

relatif à une demande d'autorisation exceptionnelle de fouilles paléontologiques
dans le périmètre de l'APPG de Thézels - Castelnau - Montratier (46)

Vu le dossier de demande déposé par la DDT su Lot auprès de la DREAL en date du 21 novembre 2025,

Vu l'avis des rapporteurs,

Vu les échanges lors du Groupe de travail Aires protégées du 13 janvier 2026,

Vu le vote électronique du CSRPN du 19 au 25 janvier 2026,

Considérant que :

- ces fouilles seront réalisées dans le respect du site et permettront son exploitation scientifique et une meilleure connaissance de sa faune ;
- ces fouilles contribuent grandement aux aspects pédagogiques de la formation universitaire d'étudiants en paléontologie ;
- des retours et une sensibilisation de la population locale ont déjà été réalisés et pourront être poursuivis par le biais de conférences ou d'une exposition.

Le CSRPN émet un avis favorable.

Toulouse, le 29/01/2026

La présidente du CSRPN Occitanie,

Magali Gerino



Rapport sur la demande d'autorisation exceptionnelle de fouilles paléontologiques dans l'APPG de Thézels (Castelnau-Montratier)

Description du projet

La demande d'autorisation exceptionnelle de fouilles paléontologiques est déposée par Cécile Blondel, maîtresse de conférence en paléontologie à l'Université de Poitiers. Cette demande d'autorisation de fouilles est réalisée dans le cadre d'une école de terrain dans la première année du Master BEE parcours paléontologie à l'Université de Poitiers.

Description du site

Le site paléontologique dit de Thézels se situe sur la commune de Castelnau-Montratier. Ce site fossilifère, étudié dès 1925 par Schaub, fait l'objet de fouilles paléontologiques depuis les années 1970, avec l'accord des différents propriétaires successifs du terrain. Ce site est exploité dans le cadre du stage de terrain de la première année du Master BEE parcours Paléontologie qui s'y déroule depuis 2003, sous la direction de Cécile Blondel.

Le site de Thézels est situé sur un terrain privé et est constitué d'une légère dépression, seule trace visible des fouilles antérieures. L'excavation, d'une surface de 700 m² environ, se trouve sur une parcelle portant une ancienne prairie naturelle recolonisée par des arbres et des arbustes. Les calcaires lacustres et palustres qui affleurent y contiennent de façon très ponctuelle de nombreux restes (os et dent) de vertébrés datés de la limite Oligocène/Miocène (MP30, -23 Ma). La faune de Thézels comporte à l'heure actuelle 28 espèces de mammifères et est localité type pour deux d'entre elles (appartenant au grand groupe de rongeurs Cricetidae et Dipodidae). D'un point de vue géologique, le gisement de Thézels constitue un témoin de la transgression des dépôts palustres et lacustres sur les paléoreliefs des causses du Quercy.

Objet et présentation des fouilles prévues

L'exploitation du site de Thézels a permis la découverte de plus de 3125 spécimens dentaires et postcrâniens, inventoriés et conservés au sein des collections du laboratoire PALEVOPRIM (Université de Poitiers). L'objectif scientifique des fouilles est de poursuivre la collecte de matériel afin de mieux documenter cette faune qui fait l'objet d'une publication récente sur les Rhinocerotidae et qui a mis en évidence un changement d'environnement à la fin de l'Oligocène il y a 23,5 Ma, le milieu devenant plus aride et plus ouvert (Hullot et al. 2024). Ces fouilles ont également un objectif pédagogique très important puisqu'il s'agit d'un stage de terrain qui est un élément crucial de la formation des jeunes paléontologues dans le cadre du Master BEE parcours Paléontologie. Au cours de ce stage, les aspects pratiques, techniques de fouilles et détermination du matériel sont abordés, mais également les problèmes de législation, d'éthique scientifique, et les stratégies de valorisation des résultats d'une fouille paléontologique. Les fouilles sont prévues sur une période de sept jours sur la parcelle G493 et impliquent 1) le dégagement du site (pelle et pioche) afin de retrouver la continuité des couches géologiques en place (le site est recouvert chaque année) ; 2) la fouille du site à l'aide de marteaux/burins pour le prélèvement de blocs, ou au couteau pour les zones les plus tendres ; 3) le prélèvement de sédiment meuble pour la recherche de micro-restes (lavage/tamissage à PALEVOPRIM, Poitiers). En fonction des conditions météorologiques, la surface de fouille pourra être sensiblement agrandie. L'équipe de fouille sera constituée de 14 personnes, 12 étudiants et deux encadrants.

Etude d'impact

L'impact de ces fouilles sur le site paléontologique sera relativement limité sur une période de sept jours, même si la surface de fouille est un peu agrandie. La couche fossilifère sera creusée avec prélèvement de blocs et de sacs de sédiment. Le site sera, comme chaque année, protégé à l'issue des fouilles et recouvert par une bâche afin de préserver les couches fossilifères de l'érosion. L'ensemble des fossiles récoltés sera déposé dans des collections publiques universitaires, garantissant la conservation de ce géopatrimoine ex-situ.

Proposition d'avis

Considérant,

- que ces fouilles seront réalisées dans le respect du site et permettront son exploitation scientifique et une meilleure connaissance de sa faune
- qu'elles contribuent grandement aux aspects pédagogiques de la formation universitaire d'étudiants en paléontologie
- et que des retours et une sensibilisation de la population locale ont déjà été réalisés et pourront être poursuivis par le biais de conférences ou d'une exposition,

je propose que le CSRPN émette un avis favorable pour cette demande d'autorisation exceptionnelle de fouilles paléontologiques.

Montpellier, le 06 Janvier 2026

Le Rapporteur, Maeva ORLIAC